



تونس وجهتنا
TOUNES WIJHETOUNA



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En partenariat avec
الجمهورية التونسية
وزارة السياحة
السياحة والتراث
Ministère de Tourisme



En partenariat avec
la Municipalité de Carthage



TOUNES WIJHETOUNA - PROGRAMME D'APPUI A LA DIVERSIFICATION DU TOURISME, AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR DE L'ARTISANAT ET DU DESIGN ET A LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL – UNION EUROPEENNE

Projet « Promotion du Tourisme Durable » GIZ Tunisie
Composante 1 du projet « Développement de produits touristiques »

Mémorandum d'entente

ENTRE :

La **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH**, en détail le projet « Promotion du Tourisme Durable » et la composante « Développement de produits touristiques », dont le siège est sis à 27, Rue Ile de Zembra, Les Berges de Lac II- Tunis, représentée par Mr Jose Manuel Froehling en sa qualité de chef de projet, ci-après dénommée « GIZ »

ET ;

La **municipalité de Carthage**, dont le siège est sis à Rue Sophonisbe, Carthage Hannibal 2016, représentée par Mme Hayet Bayouhd en sa qualité de Maire de Carthage, ci-après dénommée « Municipalité de Carthage ».

PREAMBULE

Depuis le lancement du projet « Promotion du Tourisme Durable », la ville de Carthage a été retenue parmi les premières destinations pour le développement de nouveaux produits touristiques.

Plusieurs activités phares ont été élaborées et validées à Carthage en partenariat avec la Municipalité de Carthage¹. La première activité a permis la validation d'un schéma directeur d'itinéraires cyclables et pédestres et d'un plan de la signalétique au sein de la ville de Carthage et dont l'objectif est d'encourager le tourisme culturel et actif et de soutenir la création/développement de produits touristiques créateurs d'emplois et à forte valeur ajoutée pour la destination.

Cette étude, fruit de plusieurs échanges concertés entre l'équipe du projet, les partenaires concernés et le comité de suivi du processus à Carthage, a permis de valider 2 itinéraires (un piéton et un vélo) reliant différentes composantes archéologiques de Carthage. La création de ces 2 itinéraires comprend un ensemble d'aménagements légers (Signalétique, mobilier urbain et aménagements légers de la voirie) et sera réalisée à travers un financement prévu par le

¹ Comité de suivi du processus à Carthage mis en place en partenariat avec la municipalité pour suivre le processus de travail et pour assurer la faisabilité et le bon avancement des activités du projet de la GIZ à Carthage à travers des réunions de suivi mensuelles.



تونس وجهتنا
TOUNES WIJHETOUNA



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



En partenariat avec
la Municipalité de Carthage



projet « Promotion du Tourisme Durable » avec un budget global de 70 000 EUR qui sera alloué à cet effet.

Après la finalisation de l'étude, les concertations se poursuivent avec les différents partenaires pour la réalisation physique des itinéraires. Les mises à jour définitives des itinéraires seront suivies par le recrutement d'un maître d'œuvre chargé de la réalisation des itinéraires pour aboutir à la concrétisation du projet.

Au vu de ce qui procède, les deux parties se mettent en commun accord pour signer le présent Mémoire d'entente dans le cadre de l'exécution de la composante « Nouveaux produits touristiques ».

DISPOSITIONS GENERALES

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objectifs

Ce mémorandum a pour objet de formaliser le mode de collaboration et les engagements des deux parties, afin d'atteindre leurs objectifs communs à savoir :

- Assurer la réalisation physique des itinéraires cyclables et pédestres (Signalétique, mobilier urbain et aménagements légers de la voirie) ;
- Assurer une complémentarité entre les actions par les deux parties pour garantir la réalisation du projet convenu ;
- Suivre un processus commun d'évaluation des prestataires potentiels, selon les procédures de la GIZ, pour assurer la fiabilité des prestations retenus dans le cadre de ce projet.

Les deux parties conviennent de coopérer étroitement et de se consulter sur les questions d'intérêt mutuel afin d'atteindre leurs objectifs communs.

Les deux parties conviennent de coopérer de bonne foi, dans le cadre d'activités conjointes et concertées menées conformément aux dispositions du présent Mémorandum, afin de réaliser les objectifs énoncés ci-dessus.

Article 2 : Engagement

Pour la concrétisation de ce projet, chaque partie fait de son mieux pour mettre à la disposition de l'autre partie toutes informations et tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs préalablement définis.

Engagement de la GIZ

- La GIZ s'engage à mettre à disposition une enveloppe de 70 000 EUR pour la réalisation physique des itinéraires conformément à l'étude réalisée dans le cadre de ce projet.
- La GIZ s'engage à partager avec la Municipalité les offres reçus (pour la maîtrise d'œuvre ainsi que pour les 3 marchés cités ci-dessous-) pour assurer un choix concerté des prestataires et ceci en respectant les procédures GIZ.
- La GIZ s'engage à contractualiser un maître d'œuvre chargé de la mise en œuvre² du projet, et ceci en suivant un processus transparent.

